

Communiqué

ARRCO-AGIRC : les retraités Force Ouvrière condamnent le projet du MEDEF

L'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière a pris connaissance du résultat de la 6^{ème} séance de négociations sur les régimes de retraite complémentaire ARRCO/AGIRC.

Le projet soumis à la signature peut se résumer ainsi en ce qui concerne la répartition des efforts financiers : **rien** pour le patronat, **tout** pèsera sur les salariés et futur retraités.

Pour les retraités, ce sera la potion amère :

- -3 ans de moindre revalorisation (indice des prix -1 point) ce qui signifie, vu l'inflation officielle, un gel effectif des pensions pendant 3 années supplémentaires,
- -décalage des revalorisations au 1^{er} novembre, sachant que celles du régime général ont déjà été décalées au 1^{er} octobre,
- -et surtout, application d'un « coefficient de solidarité » (en fait, un abattement) à tous les nouveaux retraités pendant 3 ans et au maximum jusqu'à...67 ans ! Soit 10% en moins chaque année pendant 3 ans afin de pousser les salariés à retarder leur départ en retraite.

A elles seules, les ponctions effectuées dans le portefeuille des retraités, estimées à 1,6 milliard d'euros en 2017, 3,9 milliards d'euros en 2020 et 4,9 milliards d'euros en 2030, représentent plus de la moitié de la totalité des mesures mises en œuvre pour réduire le déficit technique des régimes de retraite ARRCO AGIRC.

L'UCR FO considère que le MEDEF s'attaque ainsi au caractère contributif du régime. Les points achetés –chèrement- par les salariés ne sont pas valorisés selon les droits mais selon des critères faisant référence à la situation fiscale des retraités (exonération du « coefficient de solidarité » en cas de non application de la CSG).

A terme, le MEDEF et ses alliés veulent faire évoluer les retraites complémentaires d'un régime de droits vers un régime d'aide sociale, avec une ligne de partage entre les « petites retraites » et les « nantis » pour reprendre un vocabulaire en vogue.

Dans ces conditions, l'UCR FO soutient la position des négociateurs de la Confédération Force Ouvrière de ne pas signer un accord qui bouleverse les bases du régime complémentaire paritaire et condamne un peu plus les retraité à la baisse de leur niveau de vie. Elle appelle tous les retraités à se mobiliser et s'inscrit dans la campagne d'information décidée par le Comité Confédéral National de Force Ouvrière pour la défense des droits des travailleurs et de leurs revendications.

Paris, le 20 octobre 2015.

Contact : Philippe PIHET

Secrétaire confédéral

2: 01.40.52.84.32 – 41 - : philippe.pihet@force-ouvriere.fr